



Votre projet nous tient à cœur

Nos bureaux :

Côte d'Ivoire

➤ **Abidjan :**

Deux Plateaux
en face de l'ENA
Tél : (225) 22 41 81 36 Cell : (225) 01 60 50
60

➤ **Daloa :**

Quartier Commerce Immeuble ECOBANK Tél :
(225) 32 78 71 91

Cameroun

➤ **Douala :**

Tél. : (237) 99 91 90 83
(237) 74 42 36 56
(237) 77 77 33 51
(237) 99 85 41 17

Sénégal

➤ **Dakar :**

12, BLVD M'BAYE complexe Azur 15, 2ème
étage BP 50555 Dakar-Sénégal Tél : (221) 33
829 64 64 Cell : (221) 862 12 54

Canada : Siège mondial Horizons plus Canada

➤ **Laval :**

425, 90ème Avenue Laval Québec H7W3L1
Tél. : 1 438 887 5506

<http://www.africanada.frinfo@africanada.fr>

VOTRE PARCOURS AVEC

AfriCanada



Votre projet nous tient à cœur

Nous souhaiterions vous remercier de faire affaires avec nous pour votre projet de voyage d'immigration au Canada. Avant votre arrivée au Canada, vous aurez à passer par certaines étapes. Notre responsabilité sera de vous aider à vous sentir à l'aise pendant ces étapes qui sont détaillées ci-dessous. Nous vous prions de garder ce document comme un guide.

➤ Première étape : CONSULTATION

Cette étape nous permet d'évaluer votre dossier et de vous donner une réponse. Cette évaluation est basée sur la loi Canadienne sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR). Si nous pensons que vous avez des chances que votre demande aboutisse positivement, nous vous le ferons savoir et cela nous fera plaisir de vous conduire jusqu'au bout de votre projet.

➤ Deuxième étape : OUVERTURE DU DOSSIER

À cette étape, nous vous attribuons un numéro interne qui figurera sur toutes les communications que nous aurons avec vous. Nous vous ferons signer tous les formulaires requis pour votre dossier d'immigration.

➤ Troisième étape : ENVOI DE VOTRE DOSSIER

Votre dossier rempli et signé par vous sera envoyé aux autorités compétentes du gouvernement du Québec ou du gouvernement fédéral qui seront habilitées à prendre une décision finale.

➤ Quatrième étape : ENTREVUE DE SÉLECTION DU CSQ (Certificat de Sélection du Québec)

Si nous décidons de choisir la province du Québec pour votre projet d'immigration, il est possible que vous soyez convoqué à une entrevue de sélection. Le lieu et la date de cette entrevue sont choisis par les autorités. Nous vous préparerons rigoureusement à cet effet.



Votre projet nous tient à cœur

➤ Cinquième étape : EXAMENS MÉDICAUX

Si vous êtes sélectionné (avez obtenu votre CSQ) vous et tous les membres de votre famille s'il y a lieu serez appelés à faire des examens médicaux.

➤ Sixième étape : DEMANDE DE VISA DE RÉSIDENCE PERMANENTE

Cette étape nous permet de faire la demande de visa pour vous et les membres de votre famille. À cet effet, nous remplirons et signerons tous les formulaires requis.

➤ Septième étape : ENVOI DE LA DEMANDE DE VISA

Tous les formulaires remplis et signes sont envoyés aux autorités fédérales pour la décision finale.

➤ Huitième étape : RÉCEPTION DES VISAS

Si le visa est accordé, nous recevons la lettre de confirmation et enverrons votre passeport et ceux des membres de votre famille s'il y a lieu aux autorités pour la pose des visas.

➤ Neuvième étape : PRÉPARATION, DÉPART ET ACCEUIL

Vous aurez à vous préparer pour votre départ pour le Canada à la date de votre choix tout en respectant les délais prescrits. L'accueil se fera au Canada par un membre de Horizons plus Canada.

Note : chacune des étapes citées ci-dessus vous sera détaillée au moment opportun.



Votre projet nous tient à cœur

Voici dans les détails le coût de votre projet d'immigration

POUR	COMPREND	PAR	COÛTS
LES HONORAIRES DU CONSULTANT	<ul style="list-style-type: none">➤ L'ouverture du dossier➤ Le traitement du dossier➤ Les frais de communication, de correspondance➤ Les copies des documents	Requérant Principal (RP)	900 000 FCFA (Frais d'ouverture du dossier inclus: 300 000 CFA)
		Époux ou conjoint de fait	150 000 CFA



Votre projet nous tient à cœur

		Chaque enfant	75 000 CFA
LE TRAITEMENT DU DOSSIER PAR LES AUTORITÉS	Les frais de la demande de la Sélection du Québec (CSQ)	Requérant Principal (RP)	750 \$
		Personne supplémentaire	160 \$
	Les frais de traitement de la demande de résidence permanente au Fédéral	Requérant Principal (RP)	550 \$
		Époux ou Conjoint de fait	550 \$
		Enfant de 22 ans et plus ou marié ou qui vit maritalement	550 \$
		Enfant de moins de 22 ans	150 \$
LES EXAMENS MÉDICAUX	Ces frais sont fixés par le médecin. Nous vous conseillons de vérifier avec l'un des médecins agréés		
LES DROITS DE RÉSIDENCE PERMANENTE	Les frais de visa	Requérant Principal (RP)	490 \$
		Époux ou Conjoint de fait	490\$

Note : Tous les frais de traitement du Québec et du fédéral peuvent être modifiés sans préavis.



Votre projet nous tient à cœur

